

Exercice n°2

Document 1

La coopération entre le Maroc et l'Union Européenne remonte à plusieurs années. Actuellement, nos relations sont régies par un accord d'association entré en vigueur le premier mars 2000. Conclu, pour une durée illimitée, ce nouvel accord remplace l'accord de coopération de 1976, visant ainsi le renforcement des relations entre le Maroc et ce groupe de pays et établissant progressivement une zone de libre échange sur une période de 12 années à partir de son entrée en vigueur et suivant un planning de **démantèlement tarifaire**.

Source : L'Économiste du 20.10.05

Document 2 Principales caractéristiques de l'accord de coopération de 1976

Durée : illimitée
Contenu : Coopération technique et financière et en matière de main d'œuvre en plus des échanges commerciaux.

Source : Texte adapté

Travail à faire

1	Donnez la signification de l'expression soulignée du document 1.
2	Comparez, sur la base des documents 1 et 2, l'accord de 1976 et celui du 1-3-2000
3	Montrez les effets du démantèlement au niveau micro-économique et macro-économique pour la partie marocaine.